

	منظمة الامم المتحدة والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/93/1 Février 1993
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

F

## COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Cinquième session

Rome, 19-23 avril 1993

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session

[CPGR/93/1 et CPGR/93/2]

3. Rapports du Groupe de travail

La Commission examinera les rapports du Groupe de travail et des réunions qui ont eu lieu entre sa quatrième et sa cinquième session [CPGR/93/3; CPGR/93/4].

4. **Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques et état d'application de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques, prévoyant des rapports intérimaires sur les mécanismes visant à faciliter les échanges de matériel génétique, d'informations et de technologies**

Le document de base examinera l'état d'application de l'Engagement international et comprendra des sections sur les progrès réalisés dans l'élaboration i) du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques, ii) du Réseau international d'aires de conservation *in situ*, et iii) du Réseau international de collections de base *ex situ* [CPGR/93/5]. Un document sur les normes applicables aux banques de gènes sera présenté pour approbation [CPGR/93/5 Annexe].

5. **Rapports, programmes et activités ayant trait aux ressources phylogénétiques**

Un rapport de synthèse sera diffusé pour information. Il comprendra des rapports sur: les activités de la FAO et les futurs programmes de terrain concernant les ressources phylogénétiques; le programme de travail général du CIRP et les activités conjointes FAO/CIRP; les activités d'autres organisations, comme l'a demandé la Commission à sa quatrième session [CPGR/93/6].

6. **Incidences de la CNUED (Action 21 et Convention sur la diversité biologique) sur le Système mondial concernant les ressources phylogénétiques**

Ce point portera sur les débats relatifs aux incidences institutionnelles, juridiques, techniques et financières de l'Action 21 de la CNUED (en particulier le secteur de programme concernant les ressources phylogénétiques au Chapitre 14, la diversité biologique au Chapitre 15 et les biotechniques au Chapitre 16 ainsi que de la Convention sur la diversité biologique [CPGR/93/7].

7. **Code de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique**

Un projet final révisé du Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique sera présenté à la Commission pour approbation. Le projet tiendra compte des observations des pays reçues à propos du projet précédent, ainsi que des recommandations et conclusions de l'Action 21 de la CNUED et de la Convention sur la diversité biologique [CPGR/93/8].

8. **Rapports intérimaires sur la mise au point d'autres accords internationaux et codes de conduite**

8.1 **Vers un Code de conduite pour les biotechnologies**

Un rapport intérimaire sur la préparation d'un projet de Code de conduite pour les biotechnologies dans la mesure où il intéresse les ressources phylogénétiques, sera examiné [CPGR/93/9].

8.2 **Le Réseau international de collections de base *ex situ* sous les auspices ou la juridiction de la FAO**

Ce point portera sur les progrès réalisés en vue de regrouper dans le Réseau international des institutions, notamment les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale.

9. **Conférence internationale et Programme sur les ressources phylogénétiques**

La Commission examinera un document concernant la Conférence internationale et le Programme sur les ressources phylogénétiques qui comprend la "quatrième Conférence technique internationale" et ses préparatifs, et notamment la préparation du premier Etat des ressources phylogénétiques dans le monde et le premier Plan

d'action mondial [CPGR/93/10]. Un rapport sur l'état d'avancement du projet sera également rédigé et la Commission sera invitée à donner des avis sur le développement futur de la phase préparatoire.

10. **Programme de travail futur de la Commission**

Un projet d'ordre du jour de la sixième session de la Commission sera examiné. Le mandat et les procédures du Groupe de travail seront passés en revue.

11. **Autres questions**

12. **Date et lieu de la prochaine session**

13. **Adoption du rapport**